

A celui qui a lavé et cousu le corps dudit Sieur Moyron.	3
Plus la somme de trois cent soixante livres pour douze cents messes célébrées aux églises de la Charité, paroisses et couvents de cette ville.	360
Pour l'offerte faite pendant le service, la somme de douze livres.	12
Pour l'aumône faite aux pauvres dans l'église des Cordeliers incontinent après le service, la somme de cinquante livres.	50
Pour mille miches données aux enfants de la Charité pour leur dîner, dans la maison des Deux-Amants, après le service, la somme de vingt-cinq livres.	25
Pour douze miches et pour vin donné aux Cordeliers pour leur dîner, la somme de neuf livres (1).	9
Aux manilliers de Saint Paul, pour louage de plusieurs bancs et chaises pour ceux qui ont assisté au service, la somme de dix-huit livres.	18
Au serrurier qui a fait des happes à supporter les bigues de l'église des Cordeliers, trois livres.	3
Au batelier qui a ramené les enfants de la Charité au port du Roi, la somme de quinze livres	15
	<hr/>
Total.	835 10

Un service fut aussi célébré pour ledit M. Moyron, dans l'église de la Charité. La dépense s'éleva à la somme de cent septante-trois livres, onze sols, six deniers. . . . 173 11 6

Outre son testament, on a son *Oraison funèbre faite par M. André Clément Voysin*, docteur ès droits et en théologie etc, froide composition dans laquelle l'auteur ne dit pas un seul

(1) Ce calcul fait présumer qu'il n'y avait alors que douze religieux à l'Observance.